PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE ORDRE DU JOUR 11 JUILLET 2023

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal Séance ordinaire du 13 juin 2023
 - 3.2 Procès-verbal Séance extraordinaire du 22 juin 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Autorisation Signature de contrat centrale 911 et secondaire incendie C.A.U.C.A

6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Dépôt États des revenus et des dépenses Juin 2023
- 6.2 Acceptation Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2023
- 6.3 Autorisation Transfert budgétaire du mois de juin 2023
- 6.4 Autorisation de dépense Centre du Camion 410 Inc.
- 6.5 Autorisation Télétravail Travaux Hôtel de ville
- Autorisation de signature d'une entente Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2)
- 6.7 Autorisation Embauche de Madame Nancy Corriveau à titre de directrice générale & greffière-trésorière
- 6.8 Autorisation Renouvellement de la période d'essai de Mme Uliana Pidriz

7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- 7.1 Adoption Règlement no.534 modifiant la grille de zonage A-109 du Règlement de zonage no.452
- 7.2 Adoption Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452
- 7.3 Adoption Règlement no.537 abrogeant le Règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines et le Règlement no.488 l'amendant
- 7.4 Avis de motion Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire
- 7.5 Adoption 1er projet de Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire
- 7.6 Avis de motion Règlement no.540 modifiant le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
- 7.7 Adoption Projet de Règlement no.540 modifiant le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
- 7.8 Avis de motion Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass
- 7.9 Adoption Projet de règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass

8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

- 8.1 Dépôt Rapport mensuel Urbanisme Juin 2023
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Autorisation 23-TP-044 Montant supplémentaire
 - 9.2 Autorisation Contrat d'approvisionnement Sel de déglaçage
 - 9.3 Autorisation Renouvellement abonnement Réseau environnement
 - 9.4 Autorisation Réparation de l'entrée d'eau au 15, carré Barrière
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation Forfait Hospitalité week-end hommes forts
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande de soutien financier Cercle de Fermières Napierville
 - 11.2 Demande de don Fondation Mira
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 11 juillet 2023 à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

- M. Jean-Marie Mercier maire
- M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
- M. Bertrand Boire conseiller poste #4
- M. Michel Monette conseiller poste #2
- M. Martin Van Winden conseiller poste #3
- Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
- M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Catherine Emond, Directrice générale par intérim

Absence motivée:

2023-07-189 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jean-François Boire,

Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-190 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Michel Monette,

Appuyé par M. Bertrand Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y retirant les points suivants qui seront soumis à l'approbation du conseil municipal à une séance ultérieure :

- 7.6 Avis de motion Règlement no.540 modifiant le règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal;
- 7.7 Adoption Projet de Règlement no.540 modifiant le règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal;
- 9.4 Autorisation Réparation de l'entrée d'eau au 15, Carré-Barrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-191 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procèsverbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-192 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 22 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procèsverbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-07-193 <u>Autorisation - Signature de contrat centrale 911 et secondaire incendie - C.A.U.C.A</u>

- 01. Considérant que la MRC Jardins-de-Napierville a acquis compétence en matière des télécommunications pour les municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Rémi, Sainte-Clotilde, Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Jacques-Le-Mineur;
- 02. Considérant que le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Cypriende-Napierville fait partie de la délégation de la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- 03. Considérant que le contrat de la centrale d'alarme incendie C.A.U.C.A a pris fin le 17 février 2023 ;
- 04. Considérant qu'il serait souhaitable que les contrats de toutes les municipalités de la MRC, qu'elles soient ou non partie de l'entente sous compétence de la MRC en matière de télécommunications, aient la même échéance;
- 05. Considérant qu'une nouvelle entente de contrat a été établie avec la centrale C.A.U.C.A. pour les services de télécommunications 911 de base et secondaire incendie, pour une période se terminant le 31 décembre 2026;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve la signature de l'entente en matière de télécommunications avec la centrale C.A.U.C.A;

Que le Conseil autorise la MRC Jardins-de-Napierville à signer, en son nom, une entente négociée avec la centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches Inc.;

Que le conseil accepte de défrayer les coûts de cette entente selon la répartition des coûts soumise dans l'offre de service reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Juin 2023

2023-07-194 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 juin 2023

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 juin 2023 au montant de 286 004,58\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-195 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de juin 2023

01. Considérant la note de service de Madame Josiane Boyer, directrice des Finances, relative au transfert budgétaire du mois de juin 2023 au montant de 3 926\$;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un transfert de crédit d'un montant de 3 926\$ tel que prévu à la note de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-196 <u>Autorisation de dépense - Centre du Camion 410 Inc.</u>

01. Considérant la facture no.73243 reçue le 26 juin 2023 de Centre du Camion 410 Inc. concernant plusieurs réparations effectuées au montant total de 26 127,19\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture no.73243 de Centre du Camion 410 Inc. au montant total de 26 127,19\$ taxes incluses pour des réparations variées;

De transmettre une copie de la présente résolution au Centre du Camion 410 Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-197 <u>Autorisation - Télétravail - Travaux Hôtel de ville</u>

- 01. Considérant les travaux de consolidation de l'hôtel de ville se déroulant du 7 août au 10 septembre 2023;
- 02. Considérant la nécessité d'instaurer le télétravail à temps plein durant cette période afin de maintenir les services aux citoyens;
- 03. Considérant la nécessité de distribuer un avis afin d'aviser de la situation aux citoyens;
- 04. Considérant la nécessité d'un appel de services pour les installations informatiques de M. Isabelle de chez Hamster Buro & cie et la publication d'un avis public aux citoyens;
- 05. Considérant la possibilité de rencontrer les citoyens en personne, sur rendez-vous, si cette option s'impose afin de maintenir la prestation des services aux citoyens;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le télétravail à temps plein durant la période des travaux à l'hôtel de ville du 7 août au 10 septembre 2023;

D'autoriser un montant de 600\$ taxes en sus pour la préparation des installations à cet effet pour l'appel de services de M. Isabelle de chez Hamster Buro & cie et la diffusion d'un avis public aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-198 <u>Autorisation de signature d'une entente - Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2)</u>

- 01. Considérant que la hausse du coût des logements disponibles a occasionné des difficultés sérieuses aux ménages à revenu faible ou modeste en recherche de logements, particulièrement dans le période entourant le 1er juillet.
- 02. Considérant que le Programme du supplément au loyer (PSL) d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) a pour objectif de soutenir l'accès au logement pour les ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit en fournissant à ceux-ci une aide;
- 03. Considérant que le ménage qui répond aux critères paiera un maximum de ving-cent pour cent (25%) de son revenu;
- 04. Considérant que la différence entre lesdits vingt-cinq pour cent (25%) et le coût de loyer sera payé à quatre-vingt-dix pour cent (90%) par la Société d'habitation du Québec et que le dix pour cent (10%) restant sera assumé par la municipalité, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans;
- 05. Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite offrir une aide d'urgence aux ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, et ce, en prenant à sa charge deux (2) PSL d'urgence représentant un montant d'environ douze mille dollars (12 000\$) afin de venir en aide à deux ménages sur une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, en cas d'absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim, pour le compte de la municipalité, de signer l'entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (Volet 2) avec la Société d'habitation du Québec ainsi que tous les documents relatifs audit programme pour deux (2) PSL d'urgence.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme Sourire sans fin, à la Corporation de développement communautaire les Jardins de Napierville ainsi qu'à Madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-199 <u>Autorisation - Embauche de Madame Nancy Corriveau à titre de directrice générale & greffière-trésorière</u>

- 01. Considérant la démission de Monsieur James L.Lacroix, directeur général & greffier-trésorier, effective le 16 juin 2023;
- 02. Considérant le besoin de combler le poste en question;
- 03. Considérant la recommandation du conseil municipal d'embaucher Madame Nancy Corriveau à titre de directrice générale & greffière-trésorière selon les conditions prévues à la lettre d'embauche;
- 04. Considérant le conseil municipal comme étant le supérieur immédiat de la Direction

générale;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Madame Nancy Corriveau au poste de directrice générale & greffière-trésorière;

D'offrir, aux fins d'assurer un moyen de communication efficace à la directrice générale & greffière-trésorière, une allocation mensuelle de 50\$ à Madame Nancy Corriveau, payable selon les modalités déterminées par le conseil;

D'autoriser le maire, Jean-Marie Mercier à signer la lettre d'embauche de Madame Corriveau pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-200 <u>Autorisation - Renouvellement de la période d'essai de Mme Uliana Pidriz</u>

- 01. Considérant l'embauche de Madame Uliana Pidriz à titre d'assistante-greffière;
- 02. Considérant la fin d'une période de probation de 6 mois;
- 03. Considérant la possibilité de renouveler une fois cette période de probation;
- 04. Considérant l'arrivée de la nouvelle directrice générale qui passera en revue les rôles et responsabilités de chacun des membres du personnel;

Il est proposé par M. Bertrand Boire

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler la période de probation de 6 mois de Madame Pidriz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2023-07-201 <u>Adoption - Règlement no.534 modifiant la grille de zonage A-109 du Règlement de zonage no.452</u>

- 01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2023;
- 02. Considérant que le 1er projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2023;
- 03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 7 juin 2023 à 19h00 et dont l'avis public a été donné le 17 mai 2023;
- 04. Considérant que le 2e projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;
- 05. Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 29 juin 2023 et qu'aucune demande valide n'a été reçue par la municipalité;
- 06. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.534 modifiant la grille de zonage A-109 du Règlement de zonage no.452;

D'envoyer une copie du règlement ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-202 <u>Adoption - Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452</u>

- 01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2023;
- 02. Considérant que le 1er projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2023;
- 03. Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 7 juin 2023 à 19h00 et dont l'avis public a été donné le 17 mai 2023;
- 04. Considérant que le 2e projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;
- 05. Considérant qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 29 juin 2023 et qu'aucune demande valide n'a été reçue par la municipalité;
- 06. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452;

D'envoyer une copie du règlement ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-203 <u>Adoption - Règlement no.537 abrogeant le Règlement no.479 décrétant l'adoption</u> d'une politique de gestion des ressources humaines et le Règlement no.488 <u>l'amendant</u>

- 01. Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;
- 02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2023;
- 03. Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le Règlement no.537 abrogeant le Règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines et le Règlement no.488 l'amendant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-204 <u>Avis de motion - Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire</u>

Conformément à l'article no.445 du Code Municipal du Québec;

- M. Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire;
- M. Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-205 <u>Adoption - 1er projet de Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire</u>

- 01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023;
- 02. Considérant le 1er projet de Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire;
- 03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le 1er projet de Règlement no.538 modifiant le Règlement de zonage no.452 concernant des précisions aux normes de construction de maison mobile ou modulaire;

De transmettre le 1er projet de règlement ainsi qu'une copie de la présente résolution à la MRC Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-206 <u>Avis de motion - Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass</u>

Conformément à l'article no.445 du Code Municipal du Québec;

- M. Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass;
- M. Martin Van Winden dépose également, le projet du Règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *Règlements municipaux* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-207 <u>Adoption - Projet de règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass</u>

- 01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance du conseil;
- 02. Considérant le projet de règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass;
- 03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.541 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la montée Douglass;

D'envoyer une copie certifiée conforme du projet ainsi que de la présente résolution à la M.R.C. Jardins-de-Napierville pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

<u>Dépôt Rapport mensuel Urbanisme - Juin 2023</u>

TRAVAUX PUBLICS

2023-07-208 <u>Autorisation 23-TP-044 Montant supplémentaire</u>

- 01. Considérant l'adoption de la résolution no.2023-04-103 octroyant le mandat pour l'appel d'offre 23-TP-044 contrat de pavage manuel à taux horaire 2023;
- 02. Considérant le montant prévu inscrit par erreur de 39 895.25\$ taxes nettes pour le montant total des travaux taxes incluses;
- 03. Considérant une portion de travaux supplémentaires qui se sont ajoutés au montant de 632.36\$ taxes incluses suite à la réception des 3 factures # 804, 810 et 826 de l'Équipe Marcil Inc.;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le montant total des travaux dans le cadre de l'appel d'offres 23-TP-044 pour la réalisation du pavage manuel à taux horaire 2023 par l'Équipe Marcil Inc. à 44 322.86\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-209 <u>Autorisation - Contrat d'approvisionnement - Sel de déglaçage</u>

- 01. Considérant l'appel d'offres no. CS-20232024 de l'UMQ auquel la municipalité a adhéré pour l'achat regroupé de sel de déglaçage;
- 02. Considérant que le contrat fût octroyé au plus bas soumissionnaire Mines Seleine au prix unitaire de 93,94\$ taxes en sus avec transport inclus;
- 03. Considérant que la municipalité a déposé une demande pour 425 tonnes métriques de sel de déglaçage, ce qui établit un budget estimé de 39 924,50\$ pour la saison 2023-2024;

Il est proposé par M. Bertrand Boire

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adjudication du contrat de fourniture de sel de déglaçage à Mines Seleine

dans le cadre de l'appel d'offres regroupé no. CS-20232024 de l'UMQ au prix de 93,94\$/taxes en sus avec transport inclus pour la saison hivernale 2023-2024 pour un contrat de 425 tonnes métriques avec un coût total estimé de 39 924,50\$;

De transmettre une copie de la présente résolution au fournisseur Mines Seleine;

D'inscrire le présent contrat au SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-210 Autorisation - Renouvellement abonnement Réseau environnement

- 01. Considérant l'adhésion venue à échéance au Réseau Environnement;
- 02. Considérant la nécessité de répondre à certaines exigences gouvernementales du MAMH pour la saine gestion de l'eau potable à mettre en application d'ici le 1er septembre 2023;
- 03. Considérant l'aide et les outils pour accompagner les municipalités et qui sont fournis par l'adhésion au programme;
- 04. Considérant le renouvellement 2023-2024 au montant de 300\$ taxes en sus;
- 05. Considérant la possibilité avec l'abonnement d'avoir le forfait Econ'eau à prix réduit au coût de 690\$ taxes en sus afin de répondre aux exigences de la section 3.1 option 2 du plan d'action du bilan d'eau potable;

Il est proposé par M. Martin Van Winden Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement annuel à Réseau Environnement pour la période 2032-2024 au montant de 300\$ taxes en sus et d'adhérer au programme Econ'eau pour 690\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2023-07-211 Autorisation - Forfait Hospitalité week-end hommes forts

- 01. Considérant la prise en charge des activités et des forfaits hospitalité par L.B. Productions;
- 02. Considérant la facture complémentaire #2118 au montant de 4 697,06\$ pour diverses dépenses;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la facture complémentaire #2118 au montant de 4 697,06\$ pour diverses dépenses au compte de L.B. Productions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2023-07-212 <u>Demande de soutien financier - Cercle de Fermières Napierville</u>

- 01. Considérant la correspondance datée du 16 juin 2023 provenant de la présidente du Cercle de Fermières Napierville;
- 02. Considérant que l'organisme fête ses 90 ans cette année et que les sommes contribuées seront utilisées pour les réalisations des projets du Cercle ayant une influence

positive sur la vie de ses membres et dans leur collectivité;

03. Considérant que le conseil municipal a contribué des sommes de 200\$ en 2015, 2016 et 2017 ainsi que des sommes de 250\$ en 2018 et 2019;

Il est proposé par M. Bertrand Boire

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder un montant de 250\$ à titre de soutien financier au Cercle de Fermières Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-213 <u>Demande de don - Fondation Mira</u>

- 01. Considérant la lettre datée du 16 juin 2023 et reçue le 20 juin provenant de la Fondation Mira, invitant la municipalité à faire un don dans le cadre de la campagne de financement de la clinique vétérinaire de la Fondation dédiée à la santé animale;
- 02. Considérant que les dons serviront principalement à l'achat de l'équipement médical par la clinique vétérinaire afin de garantir la santé des chiots, du cheptel de reproduction et de tous les chiens-guides et d'assistance à l'entraînement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'effectuer un don unique de 100\$ à la Fondation Mira.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2023-07-214 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,

Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER

MAIRE

CATHERINE EMOND

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR

INTÉRIM

APPROBATION PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 11 JUILLET 2023 À 20H (ARTICLE 142 DU C.M.)

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier,
maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les
résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 juillet 2023
à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 21 juillet 2023.

Jean-Marie Mercier,

Maire